

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A

Monsieur David EIDESHEIM – 5^{ème} Adjoint au maire

N° 2026_ARR_0270

Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Maire de la Commune de Castelsarrasin,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Monsieur le Maire, à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 d'installation du nouveau conseil municipal portant élection du maire et des adjoints au maire ;

Vu la délibération n°03/2026-1 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à neuf (9) membres le nombre d'adjoints ;

Vu la délibération n°04/2026-1 du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 portant délégations de compétences données au maire par le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'élection du 27 mars 2026 de Monsieur David EIDESHEIM en qualité de 5^{ème} Adjoint au maire ;

Considérant que pour faciliter une administration de l'activité communale et permettre la continuité du service public, il paraît opportun que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes ou documents soit assuré par les adjoints au maire et conseillers municipaux délégués ;

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité à monsieur David EIDESHEIM, 5^{ème} Adjoint au maire, dans les matières et conditions suivantes :

- Vie Associative : Il est le référent en matière de vie associative et est en charge des relations avec les associations (tous domaines confondus). Dans ce cadre il met en œuvre la politique municipale en faveur des associations.

Délégation de signature lui est conférée pour les courriers de mises à disposition permanentes et occasionnelles des locaux communaux aux associations excluant les décisions d'attribution et les conventions de mises à disposition (signées par monsieur le maire).

Il émet un avis sur les demandes de subventions formulées par les associations et signe les courriers d'attribution et de refus correspondants.

SLOW

- **Sport** : Il supervise les projets relevant du domaine du Sport.
Il est en charge du suivi des équipements sportifs municipaux et émet un avis sur les travaux engagés sur ceux-ci ainsi que sur les achats à destination desdits équipements.
Il fait des propositions pour de nouveaux équipements sportifs et en vue d'améliorer le parc existant.

Dans tous les domaines listés ci-dessus, Monsieur David EIDESHEIM, signe les devis de prestataires ne valant pas engagement de commande.
- **Dépôt de plaintes** : Il est autorisé à déposer plainte auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie, au titre de la Commune de Castelsarrasin.
- **Astreintes** : Les adjoints au maire effectuent des astreintes conformément à un planning établi par monsieur le maire. Dans ce cadre, délégation de signature est octroyée à monsieur David EIDESHEIM, 5^{ème} adjoint, pour :
 - o les arrêtés municipaux d'hospitalisation provisoire ;
 - o les arrêtés de réquisition ;
 - o les arrêtés de réquisition d'un transporteur ;
 - o les arrêtés portant admission provisoire en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat.

La signature, par Monsieur David EIDESHEIM, des documents énumérés, ci-dessus, devra être précédée de la mention suivante « par délégation du maire ».

Article 2 : La présente délégation de fonctions est permanente et reste en vigueur tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la ville et de sa notification au délégataire

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Procureur de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers municipaux délégués ;
- Monsieur le Directeur Général des Services ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de Service.

et sera par ailleurs notifiée à Monsieur David EIDESHEIM - 5^{ème} Adjoint au maire

Fait à Castelsarrasin, le 13 avril 2026

Notifié le : 15/04/2026

à Monsieur David EIDESHEIM

Signature :



Le Maire

J-Ph BESIERS



Jean-Philippe BESIERS - Maire de la Commune

Voies et délais de recours : Le présent arrêté sera publié sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de la Ville de Castelsarrasin. Il peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité :

- d'un recours gracieux adressé à monsieur le Maire, étant entendu que le silence de l'administration de plus de deux mois vaut décision tacite de rejet,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

SLO

ID : 082-218200335-20260413-2026_ARR_0270A-AR